

CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 SEPTEMBRE 2010
COMPTE RENDU DE SEANCE

Etaients Présents : Mmes et Ms, THERON Pierre-Jean, GACHET J. Michel , LAPORTE Gérard, LATASTE Christian, MAY Marylène, BATISSE Georges , BOYREAU Annick, BERTRAND Frédéric, COUBETERGUE Laurent, CROUZET Dominique CRUZIN Evelyne, FAURE Emmanuelle, FRANCISCO Didier , GRAND Catherine, SERRA Edmond, VIDAL DE SOUSA Céline

Absents ayant donné procuration : ANDRE Danièle (procuration M. LATASTE), BLANCAND Florence (procuration M BERTRAND), LEFORT Caroline (procuration Mlle MAY),

secrétaire de séance : Céline VIDAL DE SOUSA

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion précédente, à l'unanimité.

I - SIAEPA
PRESENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
EXERCICE 2009

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, selon la loi BARNIER (n°95-101 du 2 février 1995) relative au renforcement de la protection de l'environnement, ainsi que le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux indicateurs techniques à fournir au public, les collectivités responsables d'un service d'eau potable ou d'assainissement collectif sont tenues d'informer le public sur l'évolution du prix et de la qualité du service public par la présentation d'un rapport annuel. Ce document vous a été transmis en son temps pour examen.

M. le Maire, après en avoir donné les grandes lignes, demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur l'adoption des documents suivants :

A/ Rapport sur le prix et la qualité du service public : SERVICE DE L'EAU POTABLE

B/ Rapport sur le prix et la qualité du service public : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Après débat, le conseil adopte, à l'unanimité, les documents présentés.

II - REGULARISATIONS FONCIERES

A/ HAMEAU DES ARGELINS

Afin de résoudre une affaire restée bloquée sans solution depuis 2003, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre la délibération pour :

- ❖ AUTORISER le transfert de ce 1/26^{ème} de voirie de réserve dans le domaine privé de la Commune de Saint Selve,
- ❖ DEMANDER à Monsieur le Préfet la publicité foncière de cette délibération

B/ LOTISSEMENT « L'OREE DES CHENES »

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir envisager une délibération modificative concernant le passage dans le domaine public de la commune, des voiries, bâche incendie et espaces verts du lotissement « l'Orée des Chênes ».

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour :

* FAIRE PROCEDER AU TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE de :

1. la totalité de la voirie
2. la bâche réserve incendie attenante du lotissement l'Orée des Chênes.

* et DEMANDER à M. LE PREFET la publicité foncière de cette délibération.

C/ RUE DU PAS DU COURAUD

M. le Maire propose au conseil de délibérer sur les points suivants :

* Vu les délibérations en date du 21 mars 2003 instaurant la remise en état de la voirie du Chemin du Pas du Couraud et celle du 30 juin 2003 demandant une régularisation de la cession gratuite faite par les riverains du fait de l'alignement de cette route.

*Vu les promesses de cession gratuite signées par M Mme FONTANILLE, M Mme TOUTAIN, M FAUVET, la SCI COBO, M GHIRARDO & Mme FABRE, M Mme BERNARD et M Mme PIVETEAU

*Vu les documents d'arpentage établis par le cabinet du géomètre expert Philippe SANCHEZ à LA BREDE, certifiés par M l'Inspecteur du cadastre en date du 20 novembre 2003, le 9 et le 22 décembre 2003 et le 14 janvier 2004.

*A la demande de M. le Maire et pour permettre de régulariser ce dossier qui date de 2003, le Conseil municipal, sur la demande de M. le Maire et après délibération, DECIDE de :

- ACCEPTER les promesses de cession gratuite de M Mme FONTANILLE, M Mme TOUTAIN, M FAUVET, la SCI COBO, M GHIRARDO & Mme FABRE, M Mme BERNARD et M Mme PIVETEAU
- DEMANDER le classement dans le domaine public de chacune des parcelles affectées uniquement à usage de voirie.

D/ INTEGRATION DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

M. Maire informe l'assemblée du courrier de deux particuliers qui, suite à une modification parcellaire cadastrale, proposent de céder gratuitement à la commune des petites parcelles de terrain cadastrées sous le n° 914 - 1410 et 1414 - section A, pour une contenance totale de 2a06ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette cession gratuite
- INCORPORE ces parcelles dans le domaine communal
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce transfert.

III - PERSONNEL COMMUNAL

A/ Augmentation horaire hebdomadaire d'une employée: de 21 h à 27 h annualisé

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour faire face à la charge de travail à l'entretien des bâtiments communaux et, notamment l'école, il a été nécessaire de réorganiser l'emploi du temps des agents des services d'entretien et, pour cela, d'augmenter ou déplacer sensiblement les horaires de certains agents.

C'est la raison pour laquelle, M. le Maire propose au conseil municipal de porter le nombre d'heures hebdomadaires de l'adjoint technique de 2^{ème} classe - de 21 à 27 heures annualisées, avec son accord bien évidemment.

Le conseil municipal, après délibération, donne son accord pour créer un poste à 27 heures par semaine à compter du 1^{er} novembre 2010, afin de nommer l'agent. Une déclaration sera faite à la bourse de l'emploi.

B/ Création poste Adjoint technique de 2^{ème} classe à 24h30 hebdomadaire annualisées, pour pouvoir titulariser un agent (après une année de stage) qui est dans nos services depuis février 2003 en tant que contractuelle.

Le conseil donne son accord à compter du 1^{er} novembre 2010 pour la création de ce poste et déclaration à la bourse de l'emploi.

C/ Création d'un poste de « Garde Champêtre Chef Principal » pour permettre l'avancement de grade de Thierry BARBE qui remplit les conditions. La Commission administrative paritaire devra être consultée. Dès son accord, l'agent sera nommé par arrêté du Maire et sa fiche de poste sera revue.

Le conseil donne son accord pour l'ouverture de ce poste à compter du 1^{er} novembre 2010. La nomination aura lieu dès l'accord de la CAP.

D/ Départ de la secrétaire générale en février 2011. Pour la remplacer, il convient de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2011. Le poste occupé par la secrétaire actuelle, sera supprimé dès sa radiation des cadres. Le conseil donne son accord à l'unanimité sur cette création de poste au tableau des effectifs.

IV - DELIBERATIONS MODIFICATIVES

M. le Maire, pour faciliter les opérations de fin d'exercice, propose au conseil municipal de voter les virements de crédits suivants :

▪ opération 31 - bâtiments communaux :	- 25.700,00 €
▪ opération 40 - éclairage public :	- 10.000,00 €
	<u>35.700,00 €</u>
▪ opération 33 - voirie :	+ 30.000,00 €
▪ opération 39 - école :	+ 2.000,00 €
▪ opération 57 - salle polyvalente :	+ 3.700,00 €
	<u>+ 35.700,00 €</u>

Accord à l'unanimité sur ces propositions.

V - RECENSEMENT POPULATION 2011

Pour pouvoir faire face à l'organisation du prochain recensement de la population, du 20 janvier au 19 février 2011, M. le Maire propose :

A/ Création de l'équipe municipale :

- 1 coordonnateur : Thierry BARBE (nommé par arrêté)
- 1 collaboratrice : Angélique BRICE
- 4 agents recenseurs (nommés par arrêtés)

B/ Délibération de principe autorisant le Maire à recruter des agents occasionnels. Cette délibération permet le recrutement de quatre agents non titulaires de droit public à titre occasionnel pour procéder aux opérations de recensement de la population. Ils seront payés sur un forfait de rémunération au SMIC avec une adhésion au régime de cotisations sur une base forfaitaire. Le forfait comprendra la rémunération, les congés payés, les frais de déplacements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

VI - QUESTIONS DIVERSES

A/ DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR TAXE D'URBANISME

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'abandon d'une créance représentant une taxe d'urbanisme, pour un montant de 172 €, suite à la liquidation judiciaire du titulaire du permis de construire, ref ; 2010 D-20 : PC n°47400R1023. Conformément au décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998. La décision prise par le conseil municipal doit être transmise au trésorier-payeur général de la collectivité.

Le conseil y est favorable à l'unanimité.

B/ F.S.U.E. (Fonds de solarité de l'Union Européenne)

A la suite de la tempête KLAUS des 24 et 25 janvier 2009, M. le Maire a fait déposer un dossier concernant les dégâts subis par la Commune au titre du fonds de solidarité de l'Union Européenne. Il convient maintenant de prendre une délibération pour régulariser la sollicitation de cette aide.

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE

- DE SOLLICITER une subvention au titre du FSUE
- APPROUVER l'éligibilité de la dépense au regard des dispositions régissant l'utilisation du FSUE suite à la tempête KLAUS
- CHARGER M. le Maire des démarches afférentes à cette demande
- AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'octroi et au versement de la subvention d'un montant annoncé de 3.818,38 €

C/ CREATION DE NOMS DE RUES POUR LES NOUVEAUX LOTISSEMENTS

Pour mettre à jour le tableau des voies communales des différents lotissements construits ces dernières années, M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions de noms de rues établies par la commission « urbanisme ».

Il s'agit de :

AIRIAL DES CHANTERELLES

- Allée des Chanterelles
- Allée des Morilles
- Allée des Girolles

AIRIAL DES ARBOUSIERS

- Allée des Arbousiers

AIRIAL DES COLCHIQUES

- Allée des Colchiques
- Allée des Genêts

AIRIAL DES BRUYERES

- Allée des Bruyères

AIRIAL DES MIMOSAS

- Allée des Mimosas

AIRIAL DE MATHIS

- Allée de Mathis

CLOS DES EGLANTINES

- Allée des Eglantines

Lotissement l'OREE DES CHENES

- Rue des Chênes

AIRIAL DES NOISETIERS

- Allée des Noisetiers

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

JARDIN MEDIEVAL ECOLE DES PLATANES (Mme CRUZIN)

A la demande des instituteurs d'installer un jardin médiéval derrière le bungalow des maternelles faite à M. le 1^{er} adjoint, ce dernier explique au conseil qu'ils auront besoin de l'aide du jardinier, d'apport de terre et d'un arrosage automatique pour les WE et les vacances.